



ASSEMBLÉE NATIONALE

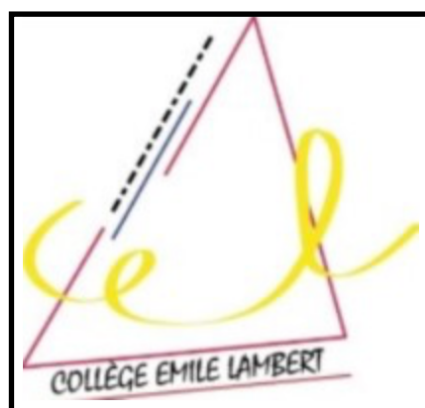
29^{ème} édition du Parlement des enfants

PROPOSITION DE LOI

visant à protéger les mineurs face aux dangers des réseaux sociaux

présentée par

la classe de 6^{ème}2 du collège Emile LAMBERT (VILLERS-SAINT-PAUL, Oise)



Adresse de l'établissement : 7 rue Charles Notaire, 60870 VILLERS-SAINT-PAUL

Académie : AMIENS

Circonscription : n°7 de PICARDIE

Député/Députée : David MAGNIER

EXPOSÉ DES MOTIFS

« DÉBRANCHE LES RÉSEAUX, BRANCHE TON CERVEAU ! »

À l'heure où la France s'interroge sur la « majorité numérique » et l'impact des écrans sur la santé mentale des jeunes, notre classe de 6e2 a voulu prendre la parole. Nous ne voulons pas seulement que les adultes décident pour nous ; nous voulons proposer des solutions basées sur ce que nous vivons vraiment chaque jour.

Notre classe de 6e2 a débuté ce projet par une enquête de terrain (le « Kit de l'Enquêteur »). Les résultats de notre audit interne sont sans appel : alors que nous n'avons que 11 ou 12 ans, la quasi-totalité de la classe utilise déjà des réseaux sociaux quotidiennement. Cependant, cette utilisation n'est pas sans risque. Notre sondage montre que 85 % des élèves confessent se sentir « aspirés » par les écrans au détriment de leur sommeil. Plus grave encore, 50 % d'entre nous ont déjà été confrontés à des contenus choquants ou à des messages d'inconnus.

Face à ces chiffres, nous avons rédigé 4 articles de loi et nous les avons soumis au vote de la classe sur Pronote. La mobilisation a été impressionnante :

- 93,3 % des élèves réclament le « Bouclier de Confidentialité » (Article 1) pour que nos comptes soient privés par défaut.
- 93,3 % des élèves exigent la « Pause Respiration » pour briser le mécanisme du scroll infini.
- 80 % de la classe soutient la mise en place d'une preuve d'âge sécurisée pour que les réseaux sociaux respectent enfin la loi.

Le sentiment d'insécurité est réel : pour 73,3 % des votants, la priorité absolue est l'indemnisation des victimes. Nous voulons que les plateformes financent l'aide psychologique et juridique des mineurs touchés par le cyberharcèlement.

Cette proposition de loi n'est pas une simple liste de souhaits. C'est le résultat d'un vote sérieux et démocratique où une immense majorité de la 6e2 demande aux adultes de poser des règles. Nous voulons reprendre le contrôle de notre vie réelle. Comme l'a dit un camarade : « *On peut faire tout ce qu'on veut dans la vraie vie mais avec la loi.* » Protégez-nous pour que nous puissions grandir sereinement.

PROPOSITION DE LOI

Article 1 : Le « Bouclier de Confidentialité » par défaut

Toutes les plateformes doivent configurer les comptes des mineurs en mode « Privé » dès l'inscription. Les messages d'inconnus et la géolocalisation doivent être bloqués automatiquement.

Article 2 : La « Pause Respiration » contre le scroll infini

La loi interdit le défilement automatique des vidéos (scroll infini). Après 30 minutes d'utilisation, une notification de « respiration numérique » doit bloquer l'écran pendant 2 minutes pour inciter l'élève à faire une pause.

Article 3 : Le « Passeport Numérique » (Vérification de l'âge)

Les réseaux sociaux doivent mettre en place un système de vérification d'âge fiable et sécurisé pour empêcher les enfants de moins de 15 ans de s'inscrire sans l'accord réel de leurs parents.

Article 4 : Le Fonds d'Indemnisation pour les victimes

Les réseaux sociaux doivent financer un fonds spécial pour aider les enfants victimes de cyberharcèlement. Ce fonds servira à payer des soins psychologiques ou des avocats pour protéger les mineurs.